

## Conseil syndical du 20/03/2024

### Procès-Verbal

**Étaient présents** : Freddy Rey, Williams Dufour, Pierre Fayard, Marc Gautier, Stéphane Gasmérol, Evelyne Labrude, Pascal Gentil, Daniel Baton, Gilles Bourdier, Jean-Louis Reynaud, Dominique Combaz, Alain Perrot, Bertrand Pugnot

**Étaient excusés** : Roger Journet, Eric Philippe, Fabien Gallice

**Étaient absents** : -

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Sophie Michon, chargée de mission GEMA et Adrien Carnet-Guillot, technicien de rivière

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du conseil pour leur présence et demande à Gilles Bourdier de se présenter. Ce dernier indique qu'il est élu à Val-de-Virieu et délégué mobilité et développement durable à la Communauté de Communes Des Vals du Dauphiné. Il succède à Marie-Christine Frachon.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 07/03/2024 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

**Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal à la majorité (2 abstentions)**

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 7 mars 2024
- Point technique :
  - Programme de gestion de la végétation de berges
  - Travaux zones humides, mares
  - Etude stratégique de la ressource en eau
  - Parcours de formations territorialisées 2024 : « Se préparer à faire face à l'inondation au niveau local ».
- Compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat
- Budget primitif 2024
- Délibérations :
  - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 38 - année 2024

- Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire TRANSFERE - année 2024
- Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire DELEGUE - année 2024 (à valider avec la CCLA)
- Convention d'application et de financement avec la CCLA - missions ZH 2024
- Acquisitions foncières sur les sites de Saint Julien de Ratz et du Grand Marais
- Délibération demande de financement animations scolaires 2024/2025
- Demande de financement Appel A Projet eau et participation citoyenne
- Affectation de résultat
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Participations EPCI
- Budget primitif 2024
- Convention mandat CDG 38 prévoyance
- Convention utilisation machine à affranchir SIEGA
- Tableau des effectifs
- Durée des amortissements
- Divers : nouveau bâtiment, espace scénographique, concours photos, comité de rivière, distinction rivière en bon état, prochaines dates.

1/ Points techniques : Adrien Carnet-Guillot présente les points techniques suivants :

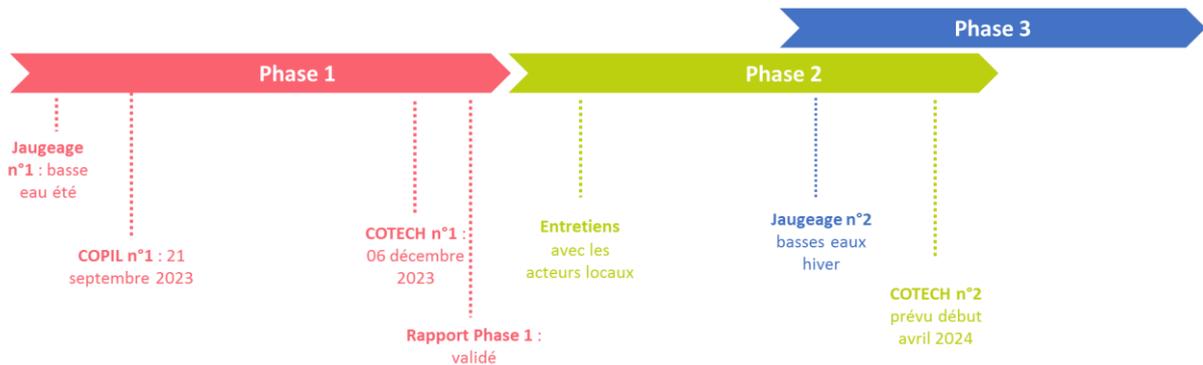
- Programme de gestion de la végétation de berges :
  - **Étude CCLA** : cette étude est en cours depuis septembre 2023 et est réalisée par le bureau d'étude AQUABIO. La phase 1 concernant la prospection pour diagnostic ripisylve et invasive est terminée et ont été facturés 54% du montant de l'étude. Le bureau d'étude a créé des fiches par secteur identifiant l'état, pour la partie ripisylve, l'état sanitaire des bois, qu'il y a des bois morts à risque, leurs origines, des cordons boisés, de l'érosion, du dépérissement. Quant au diagnostic sur les espèces invasives, celui-ci fait ressortir différentes espèces telles que l'ambrosie, l'arbre à papillons, la balsamine, le laurier cerise et la renouée asiatique. La phase 2 concerne le montage du programme d'entretien. Elle est actuellement en cours. Et la phase 3, à venir, concerne le rapport final et la livraison des données SIG.
  - **Etude stratégique pour la mise en place d'un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes** : cette étude est réalisée par Suez Consulting (Safège) pour un coût de 60 000 € TTC. Elle porte sur 133 Kms de cours d'eau et est cartographiée par tronçons prioritaires selon les enjeux (projet SIAGA, densité d'invasives, zones prioritaires). Le cabinet réalisera des fiches actions par type d'interventions.
  - **Programme de gestion de la végétation de berges** : Il est réparti en 4 Lots géographiques : Guiers vif, Guiers mort, Guiers aval Isère, Guiers aval Savoie, pour un montant annuel de 159 000 € TTC sur douze mois d'octobre 2023 à octobre 2024. La répartition est comme suit :

- 122 000 € pour l'entretien et restauration des ripisylves (dont 8 000 € pour petits travaux)
- 20 000 € pour des actions préventives d'arrachage précoce de Renouées
- 17 000 € pour de l'expérimentation sur des Renouées par éco-pâturage

L'état d'avancement depuis fin Octobre 2023 représente 48 083 € / 159 000 € TTC soit 28,3% :

- Lot 1 (Adéquation/emplois verts) : 14 280€ / 44 500€ TTC soit 32%
  - Lot 2 (Adéquation/emplois verts) : 4 250 € / 44 500€ TTC soit 9,5%
  - Lot 3 (Acty Chantiers) : 8 700€ / 31 000 € TTC soit 28%
  - Lot 4 (Osez) : 13 230 € / 31 000€ TTC soit 43%
  - Travaux par entreprise externe : 4 623€ TTC à venir (Reprise de fascine sur l'Ainan)
- **Travaux d'urgence Malofossant à Saint-Jean d'Avelanne** : suite aux pluies de fin 2023 la DDT 38 a déclaré le 24 janvier 2024 des travaux d'urgence : le piège à embâcle étant bouché beaucoup de sédiments se sont accumulés, ce qui a créé un risque pour la structure de casser et de libérer des tonnes de sédiments, ce qui engendrerait un risque de vulnérabilité d'inondation. Le SIAGA a donc fait réaliser des travaux de sécurisation le 29 février par l'entreprise BERLAND TP pour un montant de 1 320 € TTC. Ces travaux ont consisté à curer les premiers mètres pour sortir l'embâcle et permettre aux sédiments d'être mobilisable. En revanche, ces travaux d'urgence ne permettent pas de curer l'entièreté de la zone. Par conséquent, l'ouvrage du Malofossant sera intégré au plan de gestion sédimentaire à venir.
- ✚ Bertrand Pugnot demande comment on a vu ou su que le piège à embâcles était bouché ? Adrien Carnet-Guillot répond que c'est lui-même qui s'en est rendu compte. Jean-Louis Reynaud précise qu'en-dessous il y a un pont et derrière une école primaire qui pourrait être en danger.
- ✚ Bertrand Pugnot demande également si cet ouvrage fait partie des ouvrages sédimentaires sélectionnés ? Adrien Carnet-Guillot confirme. Didier Girard précise que les sédiments sont remis là où il y a des déficits sédimentaires.
- **Zones Humides** : Sophie Michon présente les zones humides ; Cf délibérations
- **Acquisitions foncières** : Sophie Michon présente le projet d'acquisition foncière ;
- Cf délibérations
- **Etude stratégique de la ressource en eau** : Didier Girard rappelle le déroulement de cette étude avec les différentes phases passées ou en cours :
- Phase 1 : Caractérisation des sous bassins et aquifères avec la collecte de données, la synthèse des données sur les ressources et la caractérisation des déséquilibres.

- Phase 2 : Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution passée et future : bilan des prélèvements, des volumes restitués et des transferts d'eau, rétrospective et prospective climatique et évolution potentielle des usages et des besoins
- Phase 3 : Quantification des ressources existantes et impacts des prélèvements : Caractérisation des points de référence et des débits d'étiage, modélisation – reconstitution de l'hydrologie non influencée



Il indique que les phases 1 et 2 ont permis la Collecte des données disponibles, des entretiens avec les acteurs du territoire, les jaugeages en période de basses eaux, la première caractérisation des ressources superficielles et souterraines, la première caractérisation hydrogéologique, l'inventaire des aménagements avec une influence sur l'hydrologie, l'identification des points et volumes de prélèvements, l'évolution des phénomènes de sécheresse (arrêtés, restrictions...)

Les points forts sont que le bureau d'étude est autonome et sérieux, le rapport de Phase 1 est de très bonne qualité, et a été validé par tous les membres du COTECH, les échanges sont très réguliers pour le suivi de l'avancement et le planning est respecté. Seul bémol, le recueil des données EDF qu'il n'est pas facile à obtenir.

- ✚ Jean-Louis Reynaud précise que l'objectif de cette étude est la mise en place d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) notamment pour le partage de l'eau, point sur lequel le SIAGA est déjà sollicité par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Didier Girard ajoute que le SIAGA travaille sur la mise en place d'un SAGE avec le lancement d'un plan de réflexion sur son utilité dans le but de mieux protéger la biodiversité et les milieux dans l'attente du PTGE.

- ✚ Bertrand Pugnot demande qui donne l'accord pour l'augmentation du prélèvement de l'eau en attendant la fin de l'étude stratégique en eau. Jean-Louis Reynaud lui répond que ce sont les préfetures de l'Isère et de la Savoie en accord car le prélèvement d'un côté engendre des conséquences de l'autre.
- ✚ Stéphane Gusréoli indique que l'INRAE fait une étude sur le changement climatique en Isère et le Parc Naturel Régional de Chartreuse en fait une sur le fonctionnement karstique sur la Chartreuse. Didier Girard indique que nous sommes en lien avec eux.
- **Point P.E.P. :** Didier Girard fait ensuite un point sur le Programme d'Etudes Préalables au PAPI. Concernant l'axe 1.4 - **Diagnostic approfondi** les enveloppes d'aléas sont en cours de validation par les services de l'État, les cartes de vulnérabilité communales vont être envoyées à chaque commune concernée pour retour/validation.

Pour l'**axe 1.1 - Pose de repères de crues**, les échanges sont en cours avec le cabinet Merlin pour déterminer des sites potentiels, des échanges sont souhaités avec les communes pouvant disposer d'un site potentiel de pose.

Pour l'**axe 1.3 - Animations scolaires**, l'élaboration de la stratégie est en cours avec la recherche d'une école pilote.

Pour l'**axe 1.2 : Animations élus et personnel de mairie / EPCI**, plusieurs dates ont été retenues avec notre partenaire, l'Irma (Institut des Risques MAjeurs) :

- Formation PCS : 9h – 17h (Priorité donnée aux élus n'ayant pas suivi cette formation en 2022)

Jeudi 25/04/2024

- Formation Pilotage gestion de crise : 9h -17h (exercices sur table) :

Mercredi 12/06/2024

- Formation DICRIM : 9h – 17h

Mardi 10/09/2024

Les lieux de formations et programmes détaillés seront envoyés très prochainement à l'ensemble des communes par invitation.

- ✚ Pierre Fayard demande si cela va être repris par les communautés de communes. Jean-Louis Reynaud répond que non parce que la commune fait un Plan Communal de Sauvegarde et la communauté de communes réalise un Plan Inter Communal de Sauvegarde.
- ✚ Stéphane Gasmérolé précise que les communautés de communes peuvent permettre de mutualiser leur réalisation mais ne peuvent pas se substituer aux obligations des communes.

Pour l'**axe 2.3 : Étude pour la mise en place d'un Système d'Alerte Local de crues**, la reprise de l'étude en cours, la phase 2 a été commandée au près du prestataire ; Elle porte sur la concertation élus et acteurs du territoire nécessaire en fin de phase 2 / début phase 3 afin d'élaboration des scénarii de système de surveillance.

Pour l'**axe 6.1 - Analyse des études existantes pour l'élaboration d'un programme de travaux**, l'analyse a été lancée, le premier CoPil a eu lieu en janvier 2024.

Pour l'**axe 6.2 - Proposition d'aménagements sur certains affluents en vue de réduire la vulnérabilité**, le bon de commande a été déposé auprès du prestataire, le lancement est en cours.

Concernant la gouvernance du PEP, l'avenant au PEP a été déposé auprès des services de l'État le 08 février dernier, il est donc en cours d'instruction pour un délai de deux à trois mois. La demande de subvention Fonds Vert pour l'axe 0 - animation 2024 : la délibération est à l'ordre du jour de ce bureau.

Délibérations :

- **Compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat, résultats exercice 2023**

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Budget
Recettes de fonctionnement réalisés 2023	1 372 265,75€
Dépenses de fonctionnement réalisés 2023	1 151 016,34€
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>221 249,41 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	1 953 494.80 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>2 174 744,21€</b>

Section d'Investissement

INVESTISSEMENT	Budget
Recettes d'investissement réalisés 2023	318 645,88 €
Dépenses d'investissement réalisés 2023	379 935,19 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>- 61 289,31 €</b>
Résultat d'investissement reporté	697 509,36 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>636 220,05€</b>
RAR Dépenses	<b>1 170 804,78€</b>
RAR Recettes	<b>412 644 €</b>
Résultat cumulé investissement	-121 940,73

Résultat exercice 2023 par chapitre

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
011	Charges générales	567 524.84	013	Atténuation de charges	2468.56
012	Charges de personnel	363 150.84	042	Subventions transférées	93 479.00
042	Dotations amortissements	180 592.35	74	Subventions & participations	1 264 762.36
65	Autres charges de gestion courante	39 748.31	75	Autres produits de gestion courante	1.18
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits exceptionnels	11 554.65
			70	Produits services et ventes diverses	0.00
TOTAL		<b>1 151 016.34</b>	TOTAL		<b>1 372 265.75</b>

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
040	Subventions transférées	93 479.00	040	Amortissements des immobilisations	180 592.35
020	Immobilisations incorporelles	69 786.42	10	FCTVA	11 153.53
21	Immobilisations corporelles	190 479.29	13	Total des subventions	126 900.00
23	Immobilisations en cours	26 190.48	138	Autres subventions	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
13	Subventions Investissement		1068	Report excédent fonctionnement	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>379 935.19</b>	<b>TOTAL</b>		<b>318 645.88</b>

	RESULTATS 2022	Exercice 2023			Reste à Réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	dépenses	recettes	
SF	1 953 494.80 €	1 372 265,75	1 151 016,34	221 249.41	-	-	2 174 744,21
SI	697 509,36 €	318 645,88	379 935,19	- 61 289,31	1 170 804,78€	412 644,00	-121 940,73

Le Compte de Gestion établi par Mme. DRECLERC Valérie, receveur à Pont de Beauvoisin, a été transmis au Syndicat, avant le 1<sup>er</sup> Juin comme la loi en fait l'obligation et présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2023

Les résultats par chapitre de l'exercice 2023 viennent de vous être présentés.

Nous constatons l'égalité entre le compte de gestion et le compte administratif.

**Le Conseil Syndical vote le compte de gestion à l'unanimité**

**Le Conseil Syndical vote le compte administratif à l'unanimité**

- **Affectation de résultat 2023** : après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2023, le Conseil Syndical statue sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent de 636 220.05€ et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (compte 001) : 636 220.05 €

Le conseil syndical statue également sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent 2 174 744.21€ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 2 052 803.48 €
- Affectation autres réserves (compte 1068) : 121 940.73 €

**Le Conseil Syndical adopte l'affectation du résultat à l'unanimité**

➤ **Participations EPCI / Gemapi et Item 12 :**

Sabine Gandy rappelle qu'il avait été acté lors du DOB d'augmenter de 3% le montant des participations sur 2024 afin de compenser la hausse de frais de fonctionnement au niveau des charges salariales dû à l'augmentation du temps de travail du poste chargée de mission communication de 50% à 80% et l'augmentation du temps de travail du poste mise à disposition du Département de l'Isère chargé de projet hydraulique de 20% à 40% ainsi que les actions du contrat de bassin GABT.

Les montants pour 2024 seront donc les suivants :

EPCI	Participation 2024 GEMAPI	Participation 2024 Item 12
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	14 014.57 €	5 991.67 €
Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné	199 926.36 €	11 641.01 €
Communauté de Communes Val Guiers	149 059.91 €	8 675.50 €
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	136 525.51 €	7 938.52 €
Communauté de Communes Cœur De Chartreuse	352 419.85 €	20 389.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>851 946.20 €</b>	<b>54 636.35 €</b>

**Le Conseil Syndical vote le montant des participations des EPCI à l'unanimité**

➤ **Budget primitif 2024 :**

Sabine Gandy présente le budget primitif 2024 : (cf. annexe)

- Section de fonctionnement à la somme de 4 386 374.33 €
  - équilibre en dépenses et en recettes
- Section d'investissement à la somme de 2 422 641.88 €
  - Dépenses = 2 072 609.38 €
  - Recettes = 4 495 251.26 €
  - Suréquilibre en recettes

**Le Conseil Syndical vote budget primitif à l'unanimité**

➤ **Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 38 - année 2024**

Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines Il indique que le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland (Saint Christophe sur Guiers), Marais de

Chambrotin (Saint-Jean-d'Avelanne), zone humide de Grosset (Velanne). Le coût estimatif est de 7 114 € TTC. Il rappelle également qu'il y a une convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 38 et le SIAGA. Il est donc demandé le vote pour la participation à hauteur de 7114 €.

- ✚ Jean-Louis Reynaud précise que l'association de chasse intervient sur le marais de Chambrotin de façon très efficace. Didier Girard ajoute que le SIAGA s'appuie sur les deux CEN qui ont une forte expérience pour la restauration des zones humides et que le SIAGA réalise une étude stratégique foncière.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents**

- **Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73, territoire délégué, année 2024 :**

Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Il indique également que le CEN 73 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn). Il rappelle également qu'il existe une convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 73 et le SIAGA. Il est donc demandé le vote pour la participation à hauteur de 14 076,50 € TTC.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents**

- **Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire TRANSFERE - année 2024 :**

Sophie Michon rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement), que le CEN 73 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais des Rives (Saint Genix les Villages), Côtes Envers (Saint Genix les Villages), Val Tiers (Belmont-Tramonet, Domessin, La Bridoire et Verel de Montbel), L'Etang (Saint Béron). Le coût estimatif est de 13 838,10 € TTC, compte-tenu de la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 73 et le SIAGA. Le Président propose de participer financièrement à cette opération à hauteur de 13 838,10 € TTC.

Sophie Michon précise que le SIAGA réalise également des mares

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents**

- **Convention d'application et de financement avec la CCLA, missions Zones Humides 2024 :**

Didier Girard rappelle que le SIAGA exerce la compétence GEMAPI par délégation sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette suivant les modalités de la convention cadre de délégation du 13/11/2019, renouvelée par délibération de la CCLA en date du 21 décembre 2023 et par délibération du SIAGA en date du 31 mai 2023. Le syndicat propose de soutenir la mise en œuvre des travaux prévus par le CEN Savoie sur les sites qu'il gère et pour lesquels le SIAGA est « autorité GEMAPIENNE » : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn).

Il est donc demandé le vote pour la participation à hauteur de 14 076,50 € TTC.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents**

Sophie Michon indique que le CEN Savoie souhaite faire des animations aux élus. Elle demande à l'assemblée s'ils sont intéressés.

✚ Jean-Louis Reynaud précise que ce serait bien que les exploitants soient aussi présents. Sophie Michon propose d'envoyer un questionnaire pour la période juin/juillet.

✚ Stéphane Gusméroli demande si les élus isérois pourront également s'inscrire. Didier Girard répond que cela est bien-sûr possible.

➤ **Acquisitions foncières sur les sites de Saint Julien de Ratz et du Grand Marais**

Didier Girard indique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il indique que le SIAGA à l'opportunité d'acquérir les parcelles listées dans le tableau ci-dessous suite à une mission d'animation foncière menée dans le cadre du contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre et Truisson-Rieu. Elles se situent tout ou partie en zone humide ou dans l'espace de bon fonctionnement d'une zone humide sur les communes de Romagnieu et de la Sure en Chartreuse :

Commune	Lieudit	Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Prix estimatifs par propriétaire
ROMAGNIEU	LES COMMUNES	ZN02	18 710	3 000 €
	LES POTES	Z045	5 530	
	LES COTES DE MALATRAY	ZN28	8 270	1 000 €
LA SURE EN CHARTREUSE	LES TEPPEES	D0263	40 139	38 000 €
		D0261	53 661	
		D0391	10 558	
		D0262	1 557	
		D0271	747	
		D0390	907	
	LE LAC	D0387	5 532	
		D0386	3 765	
<b>TOTAL</b>			<b>149 376</b>	<b>42 000 €</b>

Didier Girard précise que ces actions répondent à l'objectif de maîtrise du foncier, essentiel à la conservation et à la restauration des zones humides du Grand marais (Romagnieu) et du Lac de Saint Julien de Ratz (La Sure en Chartreuse) sous maîtrise d'ouvrage du SIAGA.

Il est donc demandé le vote pour l'acquisition de ces parcelles pour 42 000 € et pour 6 000 € de frais estimatif d'acquisition.

✚ Bertrand Pugnoth demande si les 11 hectares sont classés en zone naturelle ? Didier Girard lui répond que oui et il précise que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse finance à 50%

✚ Bertrand Pugnoth demande également si la SAFER intervient ? Sophie Michon répond que la SAFER intervient sur la commune de la Sure-en-Chartreuse mais pas sur Romagnieu (car l'exploitant a été consulté et il ne souhaite pas acheter).

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents**

➤ **Convention mandat CDG 38 prévoyance :**

Sabine Gandy explique que le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat. Le CDG 38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025. À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité**

➤ **Convention utilisation machine à affranchir SIEGA**

Sabine Gandy indique qu'il existait une convention avec le SIEGA proposée au SIAGA pour l'utilisation de leur machine à affranchir moyennant une participation aux frais de :

- Location et entretien annuel,
- Fourniture de consommables,
- Réparations éventuelles,
- Montant réel des affranchissements,

Cette proposition permet au SIAGA de ne plus avoir de gestion de stock de timbres et d'avoir des frais d'affranchissement réduits. Cette convention étant caduque, il est proposé d'en signer une nouvelle dans laquelle sera ajouté de façon rétroactive le montant correspondant à l'année 2023 compte-tenu de la caducité de la précédente convention.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité**

➤ **Tableau des effectifs :**

Sabine Gandy indique qu'il convient de remettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière Technique</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Ingénieur	3	3
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Technicien	0	2
Adjoint technique	1	1
<b>Total agents en technique</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint administratif principal 2 <sup>o</sup> classe	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1
<b>Total agents en administratif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre total d'agents</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

**Le Conseil Syndical vote le nouveau tableau des effectifs à l'unanimité**

➤ **Demande de financement animations scolaires 2024/2025 :**

Didier Girard explique que le SIAGA organise des actions pédagogiques auprès des écoles. Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truisson Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. La base de loisirs des Echelles pourra être un lieu pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette.

Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés (notamment scolaire). Pour les classes, il est estimé une moyenne de 34 classes par an (2024-2025) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif).

Il rappelle que le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette- Bièvre-Truison a été signé en 2022 et que l'action « Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre » qui porte le numéro C-2-1 est inscrite au contrat pour de 48 000 €TTC pour l'année 2024-2025 comprenant :

- Animations scolaires : 25 classes/an X 3 interventions : 40 000 €
- Transport par car Bus : 25 classes/an X 1 interventions : 2000 €
- Matériel pédagogique : 6 000 €

L'aide financière est de 70% de l'Agence de l'Eau sur le montant TTC.

**Le Conseil Syndical vote la demande de subventions à l'unanimité**

➤ **Demande de financement Appel A Projet :**

Didier Girard rappelle que le SIAGA a répondu de la 3<sup>ème</sup> session de l'appel à projets Appel A Projet eau et participation citoyenne. Le projet consiste à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Chantiers d'expérimentation :
  - A1- Chantiers de plantation en berge avec des riverains (animation SIAGA).
  - A2. Ateliers sur les économies d'eau, L'objectif est donc, sur la partie amont du territoire et particulièrement sur le massif de Chartreuse, d'expérimenter un nouveau format de soirées de débats/ concertation avec les hébergeurs touristiques et les acteurs locaux du massif afin d'expliquer le contexte, d'identifier les actions qu'ils mettent déjà en œuvre pour sensibiliser les vacanciers, les solutions qui existent et d'évaluer qui serait prêt à passer à l'action pour contribuer aux économies de la ressource en eau. Ces soirées feront intervenir.
  - B2. Groupe de travail avec des citoyens autour de chantiers collectifs de nettoyage des cours d'eau (animé par Chartreuse propre/Les Amis du Parc).
- Chambres d'écho, autour, des dispositifs servant à la fois de « chambre d'écho » et de diffusion des résultats de ces expérimentations :
  - C.1. Carte sensible Carte sensible du bassin versant, élaborée de manière collective avec des usagers, des habitants, des porteurs d'intérêts et de spécialistes de la gestion des milieux aquatiques du bassin versant – pour croiser les regards et les approches (action hybride entre un chantier en tant que tel et une action de mobilisation plus classique).
  - C.2. Balades au fil de l'eau : découverte d'un espace naturel mêlant une approche sensible et une approche experte, réalisée sur site et permettant de découvrir une problématique locale de l'eau de façon ludique, poétique mais aussi technique.
  - C.3. Ateliers publics avec un panel riverain, L'objectif est de faire connaître aux citoyens la rivière à proximité de chez eux, les enjeux et problématiques de ces cours d'eau, et leur présenter les projets de restauration/renaturation prévus sur ces secteurs. Les associer à ces démarches le plus en amont possible favorisera la compréhension du projet et permettra également de désamorcer les potentiels conflits. Ce programme est estimé à :

<b>ACTION 1 : Ateliers Economies d'eau</b>	<b>16723 €</b>
<b>ACTION 2 : Chantiers plantations citoyennes en berges</b>	<b>6915 €</b>
<b>ACTION 3 : Chantiers participatifs de nettoyage des rivières</b>	<b>16394 €</b>
<b>ACTION 4 : Récit cartographique</b>	<b>50991 €</b>
<b>ACTION 5 : Balade au fil de l'eau</b>	<b>6680 €</b>
<b>ACTION 5 : Panel riverain</b>	<b>5184 €</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>102 888 €</b>

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance à 70 %

**Le Conseil Syndical vote la demande de subventions à l'unanimité**

- **Fixation de la durée d'amortissement des biens – M57 :** Sabine Gandy indique que par délibération CS-2023-23 en date du 31/05/2023, le Conseil Syndical du SIAGA a décidé d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024. Il convient donc de statuer les durées d'amortissement par catégorie de biens (cf. annexe) et de préciser que les biens de faible valeur seront amortis à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service. Sabine Gandy précise que les amortissements en M57 se font au prorata temporis.

**Le Conseil Syndical vote les durées et la méthode d'amortissement à l'unanimité**

**Préparation comité de rivière :** Didier Girard indique qu'il convient d'organiser un comité de rivière. En concertation avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, il conviendra de définir une date sur le mois de mai 2024, le 23 mai est la date prévisionnelle. L'ordre du jour sera principalement le bilan du contrat et la présentation de la stratégie de communication. Didier Girard rappelle que le dépôt des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse doit se faire impérativement avant le 30/06/2024.

**Divers :**

- **Nouveau Bâtiment :** Jean-Louis Reynaud indique que le coût prévisionnel de construction est de 3 414 700 € HT, soit 853 675 € HT pour SIAGA. Il indique que le planning est le suivant :

Validation APD : mi-mars 2024  
 Dépôt PC : fin mars 2024  
 Délai instruction PC : 5 mois  
 Délai recours de tiers : 3 mois  
 Consultation des entreprises : fin août jusqu'à mi-octobre  
 Démarrage travaux : janvier 2025.

- ✚ Evelyne Labrude demande si ce sera inscrit au budget 2025. Jean-Louis Reynaud répond que ça le sera et que nous sommes dans l'attente des subventions (gérées par le SIEGA qui est maître de l'ouvrage).
- ✚ Stéphane Gusmérolé indique qu'il existe des aides « Certificat Ecologique d'Energie »(C2E) qui sont à demander auprès du Territoire Energie 38.

- **Concours photos du SIAGA :** Didier Girard rappelle que le SIAGA a organisé en 2023 un concours photos intitulé « Le Guiers et ses affluents ». Nous avons eu 22 participants, 61 photos. Il y a eu cinq lauréats qui ont reçu des lots pour un montant de 370 €. Afin d'exposer ces photos lors de la cérémonie des 30 ans du SIAGA en novembre dernier, elles ont été imprimées pour un coût de 542 €. Il est proposé aux membres du bureau d'organiser, en 2024, un concours photos dans les mêmes conditions. Plusieurs thèmes sont proposés et un sera choisi par la commission communication :

- La rivière à travers l'objectif des enfants
- La rivière au fil des saisons
- Mares et petites bêtes
- Rivière et bi'eau'diversité
- La rivière de nuit
- La rivière vue d'en eau

- **Carte sensible :** Didier Girard indique que plusieurs établissements scolaires ont demandé un exemplaire de la carte sensible. Yolenne Sicaud a demandé des devis :

En taille réelle (2 x 60cm*330cm)	Total pour les écoles (62)	Total pour les communes (58)	En taille réduite (2 x 30cm*160cm)	Total pour les écoles (62)	Total pour les communes (58)

- **Espace scénographique :** Par convention avec l'Office de Tourisme des Échelles/Base de loisirs Rivière'Alp, le SIAGA a créé un espace scénographique en 2014 pour un montant de 97 000 € TTC, et l'a amélioré en 2021 par l'ajout d'une carte en relief et des casques de réalité virtuelle pour un budget de 25 000 € TTC. L'Office de tourisme et le syndicat des sports a fait savoir au SIAGA qu'ils souhaitent remplacer l'espace scénographique par un prestataire de location de vélo. Ils proposent de conserver un espace de mise en valeur du Guiers en reprenant les 2 alcôves de l'Office de Tourisme et de créer une boucle pédagogique « Au fil de l'eau » depuis l'Office de Tourisme jusqu'au lac du Sauget. Les questions qui se posent sont la rupture de cette convention, dans quelles conditions, est-ce que les deux alcôves sont adaptées pour y mettre l'espace scénographique et enfin qui paiera les aménagements et la création de la boucle.

➤ **Distinction potentielle de tout ou partie du Guiers Vif amont en tant que « Rivière en bon état » :**

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose de faire répertorier un tronçon ou masse d'eau en bon état suite à trois années de relevés selon les stations AERMC, le programme de suivis, les études... Les différents critères sont l'état physico-chimique, l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, les pressions hydro-morphologiques (digues, seuils, berges rectifiées...). Cette distinction a une durée de trois ans avec les engagements suivants :

- Conduire des actions d'information/communication (panneaux...)
- Réalisation de mesures et transmission des données à l'AE RMC
- Contribuer à la conservation du bon état
- Prendre en charge les coûts d'utilisation

La zone concernée est le tronçon : de la source du cirque St-Même jusqu'au hameau de St Même d'en bas, soit 2,8 Kms.

➤ **Sabine Gandy indique les prochaines dates :**

- CoTech ressource en eau : 03/04/24
- CoPil qualité eau : 05/04/24
- Commission communication : date à définir entre le 04/04 et 12/04
- Comité de rivière : 23/05/2024
- Bureau Syndical : 15/05/2024
- Conseil Syndical : 12/06/2024

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20h30.

Le 20/03/2024

Le secrétaire de séance  
Alain Perrot

Le Président  
Jean-Louis REYNAUD

**Compte Administratif 2023 / BUDGET PRIMITIF 2024**

ART.	DESIGNATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2023			BUDGET PRIMITIF 2024			
		PREVU	REALISE	REPORTS	RESULTATS CUMULES	AFFECTATION RESULTAT + REPORTS	NOUVELLES INSCRIPTIONS	CREDITS DISPONIBLES
	002 Déficit antérieur reporté	- €	- €		-			-
	60611 Eau & Assainissement	400.00 €	328.96		328.96		400.00	400.00
	60612 Energie - Electricité	5 000.00 €	3 582.02		3 582.02		5 000.00	5 000.00
	60622 Carburants	5 000.00 €	3 948.27		3 948.27		5 000.00	5 000.00
	60628 Autres fournitures non stockées (2023 : loupes à insectes)	200.00 €	2 211.12		2 211.12		3 000.00	3 000.00
	60631 Fourniture d'entretien	200.00 €	221.23		221.23		300.00	300.00
	60632 Fournitures de petit équipement	2 000.00 €	840.96		840.96		2 000.00	2 000.00
	60636 Vêtements de travail	1 000.00 €	535.15		535.15		1 000.00	1 000.00
	6064 Fournitures administratives	1 000.00 €	697.31		697.31		1 000.00	1 000.00
	6068 Autres matières et fournitures( 2023 : animat* scol+carnet+sacs)	1 000.00 €	3 199.50		3 199.50		5 000.00	5 000.00
	6132 Locations immobilières loyer	12 000.00 €	9 928.91		9 928.91		12 000.00	12 000.00
	61358 Locations mobilières (Téléphone)	6 000.00 €	4 937.60		4 937.60		1 500.00	1 500.00
	615228 Entretien, réparation autres bâtiments	1 000.00 €	-		-		1 000.00	1 000.00
	61551 Entretien matériel roulant	3 000.00 €	1 517.63		1 517.63		3 000.00	3 000.00
	61558 Entretien, réparation autres biens mobiliers (Drome)		-		-		5 000.00	5 000.00
	6156 Maintenance (MapInfo, photocopieur, Berger-Levrault, site internet, Dematis, téléphone, informatique, SVP )	15 000.00 €	16 349.97		16 349.97		18 000.00	18 000.00
	65811 Droit utilisation / informatique en nuage	0.00 €	-		-		5 000.00	5 000.00
	6161 Primes d'assurances/ Assurance multirisques	8 000.00 €	6 848.60		6 848.60		10 000.00	10 000.00
	617 Etudes & Recherches	1 339 810.40	435 668.87		435 668.87		936 171.82	936 171.82
	6182 Doc. Générale et technique	400.00 €	-		-		0.00 €	-
	6184 Versements à des organ.form. (France Dgues, CEPRI, AGATE, IRMA, ...)	4 000.00 €	3 646.00		3 646.00		4 000.00 €	4 000.00
	6188 Autres frais divers(AAP Approche citoyenne/PNRC)	0.00 €	5 733.00		5 733.00		6 000.00 €	6 000.00
	6226 Autres honoraires, conseils...(avocat Didier Milland)	10 000.00 €	5 181.36		5 181.36		10 000.00 €	10 000.00
	6228 Divers honoraires (Agate(inventaire), associations animations scolaires, label rivière sauvage...)	9 000.00 €	35 038.30		35 038.30		30 000.00 €	30 000.00
	6231 Annonces et insertions, catalogues	5 000.00 €	2 532.00		2 532.00		5 000.00 €	5 000.00
	6232 Fêtes et cérémonies	500.00 €	412.50		412.50		500.00 €	500.00
	6237 Publications (journal CR + plaquettes tranche 2, vidéo, carte sensible, film Irma)	5 200.00 €	10 224.16		10 224.16		10 000.00 €	10 000.00
	6238 Frais divers de publicité (gourde)	0.00 €	936.00		936.00		0.00 €	-
	6245 Transports collectifs de personnes extérieures à la collectivité	0.00 €	1 685.00		1 685.00		2 000.00 €	2 000.00
	6251 Voyages et déplacements	500.00 €	359.95		359.95		500.00 €	500.00
	6267 Réceptions (30 ans SIAGA)	2 500.00 €	4 070.62		4 070.62		3 000.00 €	3 000.00
	6234							
	6261 Frais d'affranchissement	2 000.00 €	2.82		2.82		4 000.00 €	4 000.00
	6262 Frais de Télécommunication	3 000.00 €	3 058.03		3 058.03		3 200.00 €	3 200.00
	627 Service bancaire et assimilé	400.00 €	25.00		25.00		400.00 €	400.00
	6283 Frais de nettoyage	3 500.00 €	3 521.00		3 521.00		3 600.00 €	3 600.00
	6288 Autres services extérieurs	100.00 €	-		-		100.00 €	100.00
	63512 Taxes foncières	300.00 €	283.00		283.00		300.00 €	300.00
	6355 Taxes sur véhicules	500.00 €	-		-		500.00 €	500.00
	6218 Autre personnel extérieur (montage PAPI, SIGiste 2022 + 2023)	22 000.00 €	30 634.00		30 634.00		25 000.00 €	25 000.00
	6332 Cotisation versée au FNAL	200.00 €	191.33		191.33		200.00 €	200.00
	6336 Cotisation CNFPT	3 500.00 €	3 633.09		3 633.09		3 800.00 €	3 800.00
	6338 Autres impôts, taxes...	500.00 €	573.46		573.46		600.00 €	600.00
	64111 Personnel titulaire rémunération	74 000.00 €	70 172.75		70 172.75		74 000.00 €	74 000.00
	64112 NBI, SFT	1 500.00 €	1 493.40		1 493.40		55.00 €	55.00
	64113 NBI		-		-		1 500.00 €	1 500.00
	64114 indemnités-inflation-personnel titulaire	0.00 €	-		-		0.00 €	-
	64118 Autres indemnités titulaires	44 000.00 €	33 881.67		33 881.67		46 000.00 €	46 000.00
	64131 Personnel non titulaire Rémunération	122 000.00 €	118 949.49		118 949.49		121 000.00 €	121 000.00
	64138 Personnel non titulaire Primes et autres indemnités	0.00 €	-		-		23 150.00 €	23 150.00
	64134 indemnités-inflation-personnel non titulaire	0.00 €	-		-		0.00 €	-
	6451 Charges de sécurité sociale URSSAF	50 000.00 €	47 312.58		47 312.58		50 000.00 €	50 000.00
	6453 Cotisations aux caisses de retraite	30 000.00 €	27 809.10		27 809.10		30 000.00 €	30 000.00
	6454 Charges de sécurité cotisation ASSEDEC	5 500.00 €	4 837.22		4 837.22		6 000.00 €	6 000.00
	6455 Cotisation pour assurance du personnel	7 500.00 €	7 452.06		7 452.06		8 000.00 €	8 000.00
	6456 Charges de sécurité cotisation FNC	0.00 €	-		-		0.00 €	-
	6458 Cotisations autres organismes (cos)	1 800.00 €	1 844.37		1 844.37		1 900.00 €	1 900.00
	6475 Autres charges sociales : médecine	700.00 €	866.48		866.48		950.00 €	950.00
	6478 Autres charges sociales diverses (participat* empi mutuelle, prévoyance, tickets restaurant, chèques cadeaux...)	13 000.00 €	11 370.68		11 370.68		14 000.00 €	14 000.00
	6488 Autres charges du personnel : formations, prime trs en commun, journées ARRA	7 900.00 €	2 129.16		2 129.16		6 000.00 €	6 000.00
	6817 Dotation aux dépréciations des actifs		-		-		-	-
	65311 Indemnités élus	38 000.00 €	37 363.91		37 363.91		38 000.00	38 000.00
	65322 Frais de mission et déplacement élus	0.00 €	-		-		-	-
	65313 Cotisation retraite élus	2 500.00 €	2 203.11		2 203.11		2 500.00	2 500.00
	65314 Cotisation sécu soc élus	0.00 €	-		-		-	-
	65315 Frais de formation élus	500.00 €	-		-		500.00	500.00
	6541 Admission en Non Valeur	0.00 €	178.97		178.97		-	-
	65888 Autres cotisations DGFIP	10.00 €	2.32		2.32		10.00	10.00
	66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 000.00 €	-		-		1 000.00	1 000.00
	6616 Intérêts sur opération financière		-		-		-	-
	6761 Différences sur réalisation		7 600.00		7 600.00		0.00 €	-
	673 Titres annulés sur exercice antérieur		-		-		62 763.00 €	62 763.00
	6811 Da- immobilisations	180 115.81	172 992.35		172 992.35		188 471.00	188 471.00
	6817 Dotation dépréciation actifs		-		-		-	-
	022 Dépenses imprévues	72 925.40 €	0.00 €		-		-	-
	023 Virement section investissement	1 640 740.99 €	0.00 €		-		2 583 503.51	2 583 503.51
		<b>3 767 402.60</b>	<b>1 151 016.34</b>		<b>1 151 016.34</b>		<b>4 386 374.33</b>	<b>4 386 374.33</b>
	002 Excédent antérieur reporté	1 953 494.80 €	1 953 494.80 €		1 953 494.80		2 052 803.48	2 052 803.48
	6419 Remb. Rémunération du personnel	0	2 468.56		2 468.56		600.00	600.00
	74718 Participation Etat (Actions PEP + animations)	216 609.97	35 828.10		35 828.10		246 237.10	246 237.10
	747818 Participation autres groupements (AE)	365 126.00 €	263 789.00		263 789.00		856 854.00	856 854.00
	7473 Participation Départements	258 915.60 €	84 968.00		84 968.00		229 618.20	229 618.20
	74741 Participation des EPCI GEMAPI / ITEM 12	880 177.23 €	880 177.26 €		880 177.26		906 582.55 €	906 582.55
	75888 Autres produits divers de gestion courante		1.18		1.18		-	-
	7718 Autres produits-exception-De-gestion-(U-Y-S)	0.00	1 727.00		1 727.00		-	-
	773 Mandats annulés /exercice antérieur	0.00	14.00		14.00		-	-
	775 Produits des cessions d'immobilisation		7 600.00		7 600.00		-	-
	7788 Produits-exceptionnels-divers	0.00	2 213.65		2 213.65		-	-
	777 Quote-part des subventions d'investissement	93 479.00 €	93 479.00 €		93 479.00		93 679.00	93 679.00
		<b>3 767 802.60</b>	<b>3 325 760.55</b>		<b>3 325 760.55</b>		<b>4 386 374.33</b>	<b>4 386 374.33</b>

DEPENSES	001	Déficit antérieur reporté	- €			- €			-
	13911/040	Subvention d'équipement Etat				93 479.00 €	-		-
	13912/040	Subvention d'équipement Région	93 479.00 €	93 479.00 €		- €	-	29 128.00	29 128.00
	13918/040	Subvention d'équipement autres				- €	-	59 928.00	59 928.00
	13913/040	Subvention Département				- €	-	4 623.00	4 623.00
	2031	Etudes	601 742.94 €	69 786.42 €	531 956.52 €	601 742.94 €	531 956.52	198 657.00	730 613.52
	2051	Concessions, droits similaires	5 000.00 €	- €	- €	- €	-	-	-
	2111	Terrains nus (acquisitions foncières)	59 325.00 €	- €	59 325.00 €	59 325.00 €	59 325.00	183 000.00	242 325.00
	2121	Plantations d'arbres	310 250.00 €	142 387.18 €	95 341.46 €	237 728.64 €	95 341.46	159 000.00	254 341.46
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	61 646.38 €	25 718.20 €	31 680.80 €	57 399.00 €	31 680.80	35 028.60	66 709.40
	21351	Installation générale	- €	- €		- €	-	-	-
	21828	Autre matériel de transport	- €	- €		- €	-	-	-
	21838	Autre Matériel informatique	17 600.00 €	16 471.25 €	- €	16 471.25 €	-	4 440.00	4 440.00
	21848	Autre matériel de bureau et mobiliers				- €	-	-	-
	2185	Matériel de téléphonie				- €	-	-	-
	2188	Autres (matériel topo)	5 306.32 €	5 902.66 €	- €	5 902.66 €	-	-	-
	2312	Travaux en cours	999 830.28 €	26 190.48 €	452 501.00 €	478 691.48 €	452 501.00	228 000.00	680 501.00
	2315	Installations, matériel et outillage				- €	-	-	-
	020	Dépenses imprévues d'investissement	53 198.88 €	- €					
	4582	Opérations pour compte de tiers							
		<b>2 207 378.80</b>	<b>379 935.19</b>	<b>1 170 804.78</b>	<b>1 550 739.97</b>	<b>1 170 804.78</b>	<b>901 804.60</b>	<b>2 072 609.38</b>	
INVESTISSEMENT	001	Excédent antérieur reporté	697 509.36	697 509.36		697 509.36		636 220.05	636 220.05
	1068	Autres réserves	-	-		-		121 940.73	121 940.73
	10222	Dotations Fonds divers réserves (FCTVA)	12 900.00	11 153.53		11 153.53	-	6344.00	6 344.00
	1311	Subventions Etat (amortissable)	37 935.00	-	37 935.00	37 935.00	37 935.00	34245.00	72 180.00
	1313	Subventions Département (amortissable)	26 455.00	-	25 938.00	25 938.00	25 938.00	29757.00	55 695.00
	1318	Autres Subventions (amortissable)	54 500.00	85 744.00	-	85 744.00	-	438337.00	438 337.00
	1323	Subventions Département (non amortissable)	200 045.00	29 088.00	29 712.00	58 800.00	29 712.00	22920.00	52 632.00
	1328	Autres Subventions (non amortissable)	525 004.00	12 068.00	319 059.00	331 127.00	319 059.00	20868.00	339 927.00
	1388	Autres subventions d'I non transférables	24 662.50	-	-	-	-	-	-
	28031	Amortissement frais études					-	88 426.50	88 426.50
	2805	Amortissement logiciels					-	367.32	367.32
	28121	Amortissement plantations					-	56 817.50	56 817.50
	28128	Amortissement Agencement de terrain					-	7 612.00	7 612.00
	28141	Construction sol autre bâtiment public					-	5 642.00	5 642.00
	28158	Amortissement autres installations, matériel	180 115.81	172 992.35		172 992.35	-	4 876.00	4 876.00
	28181	Amortissement installations générales, agencements et divers					-	6 591.00	6 591.00
	281828	Amortissement matériel de transport					-	7 956.00	7 956.00
	281838	Amortissement matériel de bureau & informatique					-	8 376.65	8 376.65
	281848	Amortissement mobilier					-	-	-
	28188	Amortissement immobilisations corporelles (courantomètre)					-	1 807.00	1 807.00
192	+/- Value cession d'immo	-	7 600.00		7 600.00	-	-	-	
021	Autofinancement complémentaire	1 640 740.99				-	2 583 503.51	2 583 503.51	
4582	Opérations pour compte de tiers					-	-	-	
		<b>3 399 867.66</b>	<b>1 016 155.24</b>	<b>412 644.00</b>	<b>1 428 799.24</b>	<b>412 644.00</b>	<b>4 082 607.26</b>	<b>4 495 251.26</b>	
			<b>2 174 744.21</b>	<del>758 160.78</del>	<b>2 174 744.21</b>	-		-	
			<b>636 220.05</b>	<del>758 160.78</del>	<b>- 121 940.73</b>	<del>758 160.78</del>		<b>2 422 641.88</b>	
			<b>2 810 964.26</b>	<del>758 160.78</del>	<b>2 052 803.48</b>	<del>758 160.78</del>		<b>2 422 641.88</b>	